

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **3 (1867)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1^{er} FÉVRIER 1867

3^e année.

N^o 3.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro, 50 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace.

Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'ÉDUCATEUR, à Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE : Echos de la fédération du 6 août 1866 (suite). — Exposition universelle de 1867 (suite). — De l'enseignement de la composition dans les écoles primaires (suite). — Musique populaire. — Chronique bibliographique. — Nécrologie. — Chronique scolaire. — Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle. — Avis divers.

ÉCHOS DE LA FÉDÉRATION DES INSTITUTEURS

DU 6 AOÛT 1866

(Suite.)

La *Schweizerische Lehrerzeitung* a consacré plusieurs mentions à la fête du 6 août, sans parler des impressions de voyage d'un instituteur zuricois qui n'a paru à Fribourg qu'en touriste, pour prendre l'air sous les charmants ombrages de la place des Arcades et s'asseoir au banquet qui a suivi les délibérations de l'hôtel de ville. Je me

trompe : une autre chose l'a frappé extrêmement et a fait l'objet d'un examen critique : c'est la singulière manière de battre des mains usitée dans la Suisse française, et qu'il trouve insipide lorsqu'elle se reproduit après chaque toast. Ne soyons cependant pas injustes envers notre collègue zuricois. Il a du moins paru à la fête, et quand on a la tête cassée par un enseignement de 10 mois, il est bien permis de préférer le grand air et un verre de bière à des lectures qu'on ne comprend qu'à demi. Notre ami zuricois a dit d'ailleurs de très bonnes choses au banquet et il parle en très bons termes du concert de M. Vogt, qui lui a fait l'effet d'un chœur de voix angéliques chantant les louanges du Seigneur dans les demeures éternelles.

La *Schweizerische Lehrerzeitung* a rendu un compte très sérieux et très bienveillant de la brochure publiée sur la réunion du 6 août. L'auteur (sans doute M. Rebsamen, directeur de l'Ecole normale de Kreuzlingen) relève avec raison le peu de temps consacré aux discussions. Le Comité central a tenu compte de ce *desideratum* en réduisant à deux le nombre des questions qui seront traitées à Lausanne en 1867.

La *Schweizerische Lehrerzeitung* trace un parallèle intéressant entre la Société pédagogique de la Suisse allemande et la nôtre, dont la vitalité est un objet d'étonnement et en même temps d'émulation pour la Suisse allemande. Zurich et Thurgovie forment le principal contingent de la Société fédérale. La moitié des instituteurs thurgoviens et le quart des zuricois en font partie. Un autre trait caractéristique de la Société romande, aux yeux de nos collègues allemands, c'est le parfait accord dans lequel vivent les instituteurs romands, catholiques et réformés, neuchâtelois, vaudois, genevois, fribourgeois, valaisans et jurassiens.

La feuille allemande exprime le regret sincère que le Congrès de Fribourg n'ait pas compté un plus grand nombre de représentants de la Suisse allemande. Mais l'époque choisie pour la fête ne correspondait pas aux vacances. La participation de la Suisse allemande aux prochaines réunions ne fera pas défaut, pourvu qu'on ait soin de prendre un peu en considération les exigences scolaires des cantons allemands. Car il est fort à désirer que les parties de la Suisse séparées par la différence de langue vivent néanmoins en bonnes

sœurs, et c'est aux instituteurs surtout qu'il incombe la tâche patriotique de maintenir cette union. L'organe de la Société allemande termine en remerciant M. Daguet des efforts qu'il fait dans ce sens.

(A suivre.)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS EN 1867

(Suite.)

Le comité chargé d'organiser la souscription pour fournir aux instituteurs français les moyens de visiter l'exposition se compose de plusieurs notabilités scolaires, parmi lesquelles figurent M. Pompée, directeur de l'école professionnelle d'Ivry ; M. Anatole Duruy, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique ; M. Baudoin, inspecteur général ; M. Perdonnet, président de la compagnie des chemins de fer de l'Est, etc.

Le Comité fait appel à tous les amis de l'instruction primaire et aux instituteurs eux-mêmes. La plus faible offrande, en se multipliant, ne finit-elle pas par constituer une importante ressource ? D'ailleurs, les sommes les plus nombreuses et les plus faibles, qui représentent la part de ceux qui peuvent le moins donner, sont comme le gage le plus certain d'une sympathie générale, et assurent le succès des œuvres auxquelles elles s'adressent. Que, de leur côté, les personnes influentes s'associent aux efforts du Comité ; que les sociétés locales, vouées aux intérêts scolaires, lui prêtent leur concours, et bientôt une somme considérable, produite par l'action libre de l'initiative individuelle, lui donnera les moyens de réaliser son plan.

On a calculé qu'en supposant que la souscription eût à couvrir, sans réduction, la dépense entière du voyage et du séjour d'un instituteur à Paris, il faudrait 42,000 francs environ pour amener à l'Exposition 80 instituteurs, et 50,000 fr. pour en amener 375, c'est-à-dire un instituteur par arrondissement.

Ajoutons que les résultats de l'œuvre, obtenus avec la même somme, seront bien plus importants, si, comme le Comité l'espère, de puissantes adhésions, qui disposent de moyens d'action efficaces, viennent à son aide.

Des démarches seront faites, en effet, auprès des compagnies de chemins de fer, afin d'obtenir une réduction des frais de transport. Le Comité interviendra de même auprès de M. le Conseiller d'Etat commissaire-gé-

néral pour l'Exposition universelle de 1867, et le pria d'accorder, s'il est possible, remise des droits d'entrée au palais du Champ-de-Mars.

Plusieurs personnes ont déjà fait savoir au Comité qu'elles étaient prêtes à donner l'hospitalité dans leur domicile, au moment de l'Exposition, à un ou plusieurs instituteurs qui leur seraient adressés.

Enfin, le Comité a été informé que le ministre de l'instruction publique a mis à l'étude, de son côté, la recherche des moyens dont l'administration pourrait disposer, en ce qui la concerne, pour réduire au chiffre le plus faible les dépenses représentées par le logement et l'entretien des instituteurs pendant leur séjour à Paris.

Née de l'initiative individuelle, la souscription dont il s'agit est une œuvre privée ; mais elle a un caractère incontestable d'utilité générale, et S. Ex. M. le ministre de l'instruction publique a autorisé, en conséquence, les inspecteurs d'académie à recevoir dans leurs bureaux, au chef-lieu de chaque département, les souscriptions qui leur seraient apportées.

Le 124^e *Bulletin administratif de l'instruction publique*, d'où nous tirons ces détails, renferme une note sur la Suisse conçue en ces termes :

« *Exposition universelle de 1867.* — Les instituteurs de la Suisse ont formé le projet d'envoyer des délégués à Paris, en 1867, pour étudier les richesses pédagogiques que renfermera la prochaine Exposition ; ils se proposent de profiter des circonstances pour jeter les bases d'une *Société internationale des instituteurs*, dont les membres se réuniraient à certaines époques et qui exercerait ainsi une heureuse influence sur la propagation et les progrès de l'enseignement. »

Le 125^e *Bulletin administratif de l'instruction publique* annonce que M. Jean Dolfus, maire de Mulhouse, a souscrit pour 300 fr. M. Pompée, de son côté, en offrant sa cotisation personnelle, manifeste l'espoir que les amis de l'enseignement et les instituteurs que compte la ville de Paris chercheront à faciliter le séjour de la grande ville aux instituteurs du dehors et rappelle la bienveillante affabilité avec laquelle la province accueille les membres des Congrès ; il pense qu'il y aurait lieu de s'étonner qu'il en fût autrement pour un corps aussi respectable que celui des instituteurs primaires.

M. Rezy, professeur agrégé à la faculté de droit de Toulouse, joint à la souscription l'observation suivante : « Je suis de ceux qui pensent que » nous devons tous nous armer contre l'ignorance, cette mauvaise conseil- » lère de tous les vices. »

(A suivre.)



DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

(Suite.)

2^o COMPARAISON.

SUJET : La Chèvre et la Brebis.

Analyse et plan.

Ressemblances. — La chèvre et la brebis sont toutes deux des animaux domestiques et des ruminants. Elles ont l'une et l'autre les pieds terminés par des sabots fendus, et se nourrissent toutes deux de foin et d'herbe, elles aiment beaucoup le sel. L'une et l'autre bêlent. La brebis et la chèvre sont très utiles à l'homme par leur chair, leur peau, le poil et la laine.

Différences. — La chèvre est couverte de poil et la brebis de laine. La chèvre est plus grande, a le corps plus allongé et plus maigre que la brebis; celle-ci a la queue longue, touffue et pendante, celle-là a la queue courte et relevée. La chèvre a une longue barbe au menton, la brebis n'en a point. La première a des cornes dirigées en haut et en arrière, la seconde n'en a pas. On garde l'une principalement pour son lait et l'autre pour sa laine et sa chair.

3^o NARRATION.

SUJET : Les petits Voleurs.

Remarque. — Le maître lira une fois ou deux la narration choisie comme sujet; puis il expliquera les termes que les élèves n'auront pas compris; ensuite il leur adressera des questions pour s'assurer que tous ont bien saisi, après quoi il établira le *plan*, et les élèves rédigeront comme il est dit page 380 (1866).

Plan ou sommaire.

Deux enfants. — Un poirier chargé de fruits superbes. — Vol de poires. — Le propriétaire s'en aperçoit. — Il se cache dans le jardin. — A la nuit tombante, arrivée des deux petits maraudeurs. — Escalade des palissades. — Poches pleines de poires. — Le propriétaire sort de sa cachette. — Les enfants lui demandent pardon. — Ils se recommandent qu'il ne le dise pas à leur père. — Promesse. — Pardon accordé à une condition. — Il eut lieu de s'en repentir. — Treille dépouillée. — Le père fut averti. — Les enfants nièrent. — Le père les crut. — Prédiction. — Les enfants devenus grands, même train de vie. — Prison.

Développement.

Les deux enfants de Pierre avaient remarqué dans le jardin de leur voisin un poirier chargé de fruits superbes. Pour s'en procurer quelques-uns, ils eurent la malheureuse idée de s'introduire furtivement dans le jardin, en escaladant les palissades.

Au bout d'un certain temps, le voisin, s'apercevant qu'il était volé, se cacha dans un cabinet pour attraper le voleur. Il n'attendit pas longtemps ; car, à la nuit tombante, les enfants de Pierre se mirent en devoir d'escalader les palissades. Se croyant seuls, ils coururent au poirier et en enlevèrent quelques fruits. Ils allaient se retirer avec leur butin, lorsque le propriétaire du jardin les arrêta au passage. Effrayés et confus, les petits voleurs demandèrent humblement pardon et conjurèrent le voisin de ne pas les dénoncer à leur père. Le bon voisin, touché par leurs larmes et leur promesse de se corriger, pardonna tout et ne dit rien à Pierre. Il eut lieu de s'en repentir, car, peu de temps après, les méchants enfants dépouillèrent sa treille. Dès qu'il s'en fut aperçu, il alla chez Pierre et le pria de punir ses fils, qui l'avaient volé plusieurs fois. Mais les mauvais sujets nièrent effrontément d'avoir été au jardin du voisin, et leur père les crut. Le voisin, surpris de la faiblesse de Pierre, s'en alla, en disant : « Pauvres enfants, je vous plains, vous serez un jour bien malheureux ! » Cette prédiction sinistre ne manqua pas de s'accomplir. Les petits voleurs, devenus grands, continuèrent leur ancien train de vie et finirent par aller aux galères.

N. B. Quand le sujet est un peu long, on peut employer deux ou trois leçons pour le traiter.

4^o FABLE A TRADUIRE EN PROSE.

SUJET : Le Laboureur et ses Enfants.

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins,
etc., etc. LA FONTAINE.

Le maître lira une ou deux fois la fable, etc., etc. (Voir la *Remarque* sur la Narration.)

Plan ou sommaire.

Un laboureur sur le point de mourir. — Ses enfants auprès de lui. — Recommandations. — Trésor caché dans le champ. — Il ne connaît pas l'endroit. — Pour le trouver, il faudra creuser un peu partout. — Après sa mort, les fils retournent le champ, et ne trouvent rien. — Année sui-

vante le champ produit une belle récolte. — Les enfants comprennent la leçon qu'a voulu leur donner leur père.

Développement.

Un laboureur, étant sur le point de mourir, fit venir ses enfants auprès de son lit et leur dit : « Quand je serai mort, gardez-vous de vendre notre champ ; un trésor y est caché ; je ne connais point l'endroit, mais, avec un peu de courage, vous finirez par le trouver. Creusez, bêchez, fouillez dans tous les coins dès que vous aurez fait la moisson. » Après la mort du père, les enfants se mirent à retourner le champ de tous côtés. Ils ne trouvèrent point de trésor ; mais la terre qui avait été si bien remuée, produisit du blé en abondance. Alors les enfants comprirent que le travail et la peine qu'ils avaient prise étaient le trésor dont leur père avait voulu leur parler.

(A suivre.)

Em. FAVEZ.

MUSIQUE POPULAIRE

L'*Educateur* a pour mission (et il la remplit noblement) d'encourager tous les efforts qui se font dans le sens du progrès de l'enseignement ; de combattre la routine et les méthodes irrationnelles ; d'enregistrer les idées nouvelles, en appelant sur elles la discussion ; en un mot, de faciliter la tâche des instituteurs en leur offrant d'excellentes directions sur les moyens à employer pour élever dignement cette jeunesse intéressante, qui est tout l'avenir de notre Suisse.

Qu'il me soit permis de consacrer quelques articles à un sujet qui, sauf erreur, n'a pas encore été traité dans ce journal. Je veux parler de l'enseignement musical dans les écoles primaires et secondaires.

Dans le plus grand nombre des écoles, cet enseignement est donné par l'instituteur ou l'institutrice, et comme tous ou presque tous lisent l'*Educateur*, je ne vois pas de moyen plus facile et plus sûr de leur donner quelques directions, que de profiter de la généreuse hospitalité que la rédaction veut bien m'accorder.

Après de laborieuses années d'enseignement, par les deux systèmes, notation usuelle avec sa théorie, si théorie il y a, et notation chiffrée avec la vraie théorie musicale ; — après de nombreuses et sérieuses expériences de toute espèce, sur des enfants de tout âge (même de quatre ans), je suis arrivé à me convaincre, et cela sans parti pris d'avance, que la seule

méthode logique et vraiment pédagogique, est celle connue sous le nom de méthode Galin-Paris-Chevé, nom des trois chefs de l'école qui, après J.-J. Rousseau, ont repris son idée de simplification des signes et de théorie nouvelle, pour l'étude de la musique vocale et instrumentale, et l'ont amenée au point de perfection où elle est aujourd'hui.

Cette méthode a été adoptée, en 1861, par le Conseil d'Etat de Genève, à la suite d'un rapport présenté, à l'unanimité, par une commission d'experts, dont la plupart étaient, dans l'origine, plutôt opposés à la méthode, mais qui, après l'avoir vu expérimenter dans plusieurs classes primaires et secondaires, d'abord par M. Chevé lui-même, ensuite par MM. les professeurs, se sont déclarés convaincus par les résultats surprenants obtenus en fort peu de temps, et cela sans fatigue pour les maîtres et sans travail ingrat et aride pour les enfants... Depuis lors, cet enseignement est donné avec fruits, dans toutes les écoles des villes de Genève et Carouge, par deux professeurs distingués, et dans la plupart des écoles rurales du canton par les instituteurs.

En 1862, le consistoire de l'Eglise nationale, à son tour, décida que toutes les leçons de chant religieux aux écoles du dimanche et aux catéchumènes, seraient données d'après cette méthode. Il a fait éditer le nouveau Psautier et c'est sous cette forme que ce recueil est étudié dans les leçons qui sont données dans deux des principaux temples de la ville.

Le Conservatoire de musique lui-même a créé une classe solfège spécialement destinée à cet enseignement, ainsi qu'une classe de piano, où la musique instrumentale est enseignée d'après les principes de l'école.

Je puis invoquer encore en faveur de ce système, les nombreux et sympathiques témoignages que m'ont prodigués les commissions d'éducation, le corps enseignant, ainsi que les enfants et les auditeurs des cours que j'ai donnés dans les localités les plus importantes du canton de Neuchâtel. Je citerai, entre tous ces témoignages, la dernière journée des conférences générales de Neuchâtel.

Cette journée a été une des plus heureuses de mon séjour dans ce canton si hospitalier, car j'ai eu le plaisir de trouver là réunis tous mes amis du corps enseignant neuchâtelois et de voir la méthode que je préconise appuyée chaudement par cette réunion imposante, et particulièrement par M. le directeur de l'instruction publique.

C'est donc plein de confiance que j'entreprends aujourd'hui mon travail, certain de l'appui de tous ceux qui s'intéressent aux progrès réels de l'art musical dans toutes les classes de la société.

Je n'ai pas l'habitude d'écrire, aussi je prie mes lecteurs de n'être pas

trop exigeants pour le style. Je m'efforcerai cependant d'être clair. Je me répéterai souvent. Les mêmes idées seront présentées de plusieurs manières, mon but étant d'être bien compris.

Je termine ce long préambule en remerciant particulièrement la rédaction du concours qu'elle me prête en m'ouvrant généreusement les colonnes de *l'Educateur*.

Décembre 1866.

Alphonse MEYLAN.

NOTA. Comme je n'invente pas, sauf quelques enseignements pédagogiques que je dois à ma pratique personnelle, je ne ferai qu'exposer le corps de doctrines et les idées émises par J.-J. Rousseau, P. Galin, A. Paris, E. Chevé et M^{me} Chevé, dans leurs ouvrages.

Les principaux ouvrages de l'école sont :

1. *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*, par P. Galin Prix fr. 3 50
2. *Méthode élémentaire complète de musique vocale*, par M. et M^{me} Chevé » 9 —
3. *Méthode élémentaire pratique seule* (chiffre) » 3 —
4. *Exercices élémentaires de lecture musicale*, par M^{me} Chevé » 2 25
5. *La Routine et le Bon Sens* (théorie musicale vraie), par M. Chevé, suivis des onze dernières lettres » 3 50
6. *Méthode d'harmonie et de composition*, par E. Chevé, 2 vol. » 45 —

Deux de ces ouvrages sont indispensables aux instituteurs, ce sont les nos 3 ou 4 et 5. Les personnes qui désireraient se les procurer voudront bien s'adresser à la rédaction de *l'Educateur*.

(A suivre.)



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Lectures pour les enfants, paraissant une fois par mois, par livraisons de 24 à 32 pages, sous la direction de A. VULLIET et S. JEAULMES-COOK. Lausanne chez Delafontaine et Rouge. Prix 2 fr.; 5 exemplaires coûtent 7 fr. 50; 10 ex. 12 fr. 50, et 20 ex. 20 fr.

Cette intéressante et utile publication a subi dans les derniers temps de notables améliorations, soit dans l'exécution et le choix des vignettes, soit dans la variété des articles. Le premier numéro de cette année renferme trois charmantes vignettes (sans compter celles des titres) et les sujets suivants : *Lucie Léger* (histoire); *Les Lapins*, par Urbain Olivier; *Un Vil-*

lage hindou, par le missionnaire Glardon; *Charles l'Etourdi* (caractère); *La Puissance de l'amour* (histoire); *La Lune* (astronomie) et *Le Premier de l'an de la liberté suisse*. Nous recommandons les *Lectures pour les enfants* comme l'une des récréations les plus intéressantes, les plus instructives et les moins coûteuses qu'on puisse accorder aux enfants. Bien des adultes peuvent aussi y prendre plaisir.

J. PAROZ.

Cours élémentaire de géographie. — *Seconde et troisième édition* — Géographie élémentaire et éléments de sphère par L.-C. (Louis CORNU). Seconde édition revue et corrigée. — Vevey. Imprimerie Recordon. 1866.

Ce petit ouvrage, de 126 pages, se distingue par une solidité substantielle, c'est-à-dire par la condensation en un volume réduit de tous les détails essentiels. La géographie générale fait suite à la géographie du canton de Vaud et de la Suisse par le même auteur, dont il a été rendu compte dans le premier volume de l'*Educateur* (nos 68 et 69). Tout en donnant à cette première partie les éloges qu'elle mérite, nous faisons quelques observations critiques dont M. Cornu a tenu compte dans la nouvelle édition qu'il a donnée de cet ouvrage.

Les traités de géographie ne font pas défaut, et la Suisse française en particulier possède une bibliographie assez riche en ce genre. Mais les bons livres élémentaires ne sont pas nombreux, et le cours de M. Cornu est appelé à rendre de bons services pour les premières études, à côté des manuels de M. Guinand.

A. D.

Etudes sur la métrologie de la nature, par le P. Etienne ROEMY, capucin et prédicateur à Sion. — Fribourg. Imprimerie Fragnières. Se vend 20 centimes chez Niederhäuser à Fribourg, Delafontaine à Lausanne et Mehling à Genève.

Cet opuscule de 20 pages est destiné à faire connaître aux pays français le système du *pendule* que le chanoine Berchtold eut voulu mettre à la place du *mètre* actuel, comme répondant mieux aux exigences de la science en étant plus populaire dans ses dénominations. L'exposé du système est précédé d'une notice biographique sur ce que le P. Roemy appelle la *Triade valaisanne*, c'est-à-dire trois ecclésiastiques distingués, le naturaliste Rion, l'historien Furrer et le mathématicien Berchtold. Ce dernier

était en même temps un prêtre libéral à la façon du P. Girard. Le bien-être moral et matériel du peuple était son unique passion. Un de ses derniers ouvrages, l'*Explication du Pater*, a été censuré à Rome par sentence posthume. A. D.

NÉCROLOGIE

Soleure a perdu, le 5 décembre, un digne instituteur dans la personne de M. Louis Lehmann. Né à Trimbach, il a enseigné d'abord dans un village; puis fut appelé à l'école de Soleure, où il fonctionnait depuis 47 ans. Ces dernières années, il dirigeait la classe supérieure primaire des garçons avec habileté et talent. Son zèle se manifestait aussi dans les réunions du corps enseignant. On admirait entr'autres le courage persévérant avec lequel il défendait les opinions qu'il avait embrassées, et qui était le résultat non de l'entêtement, mais d'une conviction raisonnée. Autant il était sérieux et appliqué à l'école, autant il apportait de gaité spirituelle dans ses rapports avec ses amis et aux heures consacrées aux plaisirs innocents de la société. Il n'avait que 36 ans lorsque la mort l'a prématurément ravi à ses élèves et à ses collègues.

Les écoles du canton de *Saint-Gall* possédaient en M. le colonel et conseiller national Raschlé, un *bienfaiteur* comme on en voit peu. En 1854, il avait acheté l'ancienne auberge du *Lion*, assurée pour la somme de 36,000 francs, et en avait fait don à la commune avec la clause qu'on y établît une école primaire et réale. En 1863, il offrit de contribuer pour la somme de 10,000 fr. à l'appropriation de cette maison. Le 16 novembre dernier, la nouvelle école a pu enfin s'ouvrir. Mais le noble bienfaiteur, enlevé par la mort dans l'intervalle, n'était plus là pour recueillir les témoignages de gratitude dont toute la commune était animée et dont M. le pasteur Wirth s'est fait l'éloquent organe.

Le canton de *Lucerne* a perdu en peu de temps deux de ses plus illustres fils. Nous avons déjà parlé de Troxler. L'autre est M. Eutychès Kopp, le premier peut-être des historiens *érudits* de la Suisse, dont il a en quelque sorte reconstruit le passé à certains égards. On peut cependant lui reprocher d'avoir tenu trop peu de compte de la tradition et d'avoir sacrifié le droit populaire au droit divin de l'Autriche. Kopp avait débuté dans l'en-

seignement sous Fellenberg, à Hofwyl. Il était devenu très savant helléniste et enseigna pendant de longues années la langue d'Homère au lycée de Lucerne. Troxler et Kopp étaient nés tous deux dans la petite ville de Münster, le berceau de l'imprimerie en Suisse, et tous deux étaient fils d'artisans. Le philosophe et publiciste Troxler avait pour père un tailleur, et l'historiographe Kopp, un cordonnier. C'est le cas de répéter avec le poète :

Un homme de valeur n'a pas besoin d'aïeux.

En politique, Kopp appartenait au parti conservateur. Comme président du Conseil d'éducation, il s'opposa, en 1845, à l'introduction des jésuites.

A. D.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — L'automne dernier, le *Synode scolaire* du canton de Berne a tenu ses assises de 1866, sous la présidence de M. Ruegg, directeur de l'école normale de la partie allemande. Le Synode actuel compte 77 instituteurs primaires, 20 maîtres attachés aux écoles secondaires et progymnases, 10 maîtres attachés aux écoles cantonales et écoles normales, 6 inspecteurs d'écoles et 14 *membres étrangers* au corps enseignant. La *Neue Berner Schul-Zeitung* regrette qu'il n'y ait pas un plus grand nombre de membres de cette dernière catégorie et fait observer que leur participation contribue à donner de l'importance à l'institution synodale. La première question à traiter était celle-ci : Quels sont les côtés lumineux et les côtés sombres de l'*Ecole actuelle* comparée à celle qui l'a précédée? — M. Ryser, rapporteur, a conclu à l'avantage de l'Ecole actuelle, en dépit des tendances du siècle à se livrer aux jouissances matérielles et à la boisson de l'eau-de-vie qui se développe dans le canton de Berne. On s'y est occupé aussi de l'augmentation de traitement des instituteurs, dont la Direction de l'instruction publique a promis de nantir prochainement le Grand Conseil.

— Une lutte ardente s'est engagée dans la capitale de ce canton entre les partisans de la réforme scolaire et le Conseil communal. Les premiers, au nombre de 630, réunis au Casino, demandaient en premier lieu le dédoublement des classes, de manière que chaque classe ne comptât que 40 à 45 élèves; en second lieu, ils réclamaient des locaux spacieux et convenables; en troisième lieu, ils proposaient l'établissement d'écoles secondaires. Cette réorganisation devait aussi avoir pour effet de mettre un terme au particularisme, c'est-à-dire à l'esprit anti-démocratique qui partage les enfants en castes, et pour arriver à ce progrès, d'organiser les écoles à l'instar de ce qui se pratique à Zurich. Dans cette dernière ville, malgré une inégalité de fortune plus grande (on y compte plus de vingt millionnaires), il n'y a qu'une seule école primaire publique pour les enfants de 6 à 12 ans, qui est fréquentée par les enfants des plus riches fabricants comme par ceux des simples ouvriers.

A ces propositions, le Conseil communal a opposé le *statu quo* avec quelques modifications qui ne remédient pas aux inconvénients signalés et entr'autres à la séparation des enfants de diverses conditions. Une réunion

ayant été convoquée dans la caserne de cavalerie par le comité de réforme où siège M. Antenen, inspecteur d'écoles, on y a voulu voir un moyen de pression et d'agitation. On reproche aussi à la classe enseignante de vouloir faire la cour à M. Kummer, directeur de l'instruction publique, partisan de la réforme projetée. La *Neue-Berner-Schulzeitung* a répondu en termes mesurés à ces allégations dont l'*Intelligenz-Blatt*, de Berne, s'est faite l'organe. Les instituteurs ne subissent en aucune façon l'influence de M. Antenen, ni même celle de M. Kummer, bien qu'ils sachent apprécier les mérites de ces messieurs et en particulier le dévouement infatigable et éclairé de M. Kummer. La même feuille s'élève contre l'opinion qui veut y voir une manœuvre de parti.

— A l'institution des pauvres de la *Baechtlen* est attachée depuis quelques années une classe servant d'école normale et renfermant actuellement 14 élèves qui ont fait quatre ans d'études. A la suite d'un examen trouvé très satisfaisant par le jury, 13 élèves sur 14 ont été pourvus de brevets.

— Le conseil d'administration de l'Hospice des orphelins, établi au Château de Porrentruy, a décidé cet automne l'établissement d'une école d'agriculture, qui sera une annexe à la ferme dépendant déjà de cet établissement.

Sans avoir la prétention de remplir un programme aussi étendu que les écoles ordinaires d'agriculture, la nouvelle école du Château de Porrentruy offrira aux pères de famille peu aisés, qui veulent augmenter la somme des connaissances de leurs enfants, lors qu'ils sortent des écoles primaires, sans leur faire perdre l'habitude du travail, toutes les conditions propres à remplir ce but.

Les branches qui sont enseignées à cette école d'agriculture comprennent la langue française, le calcul, les éléments de la géométrie, de la tenue des livres et ceux des sciences naturelles qui trouvent leur application à la culture et à l'élevage du bétail. Outre les travaux ordinaires de la campagne et de la ferme, auxquels les élèves sont tenus, il y a un atelier complet de menuiserie, charonnage et autres petits travaux dont le cultivateur ne peut se passer.

L'école est dirigée par un jeune instituteur du pays, sortant de l'école d'agriculture de la Rütli. Elle est ouverte dès le 1^{er} janvier.

Le prix de la pension de chaque élève est de 150 fr. par an, pour la nourriture, le logement et l'écologie. — Ils fournissent, par contre, leur linge et la literie nécessaire. Celle-ci peut être remplacée par un surplus annuel en argent. — Le tout peut être payé aussi en nature (vivres) au gré de l'administration.

Fribourg. — Les écoles du soir se multiplient de plus en plus. L'autorité continue à les patronner. Nous savons que dans plusieurs de ces écoles les instituteurs ont introduit l'enseignement agricole, généralement trop négligé chez nous. On profite également de ces leçons pour populariser le goût de l'art musical. Une société de chant vient de se former à Châtel St-Denis, à la suite des généreux efforts de quelques instituteurs de la paroisse. — Une autre société de chant est en voie de formation à St-Aubin.

— Un correspondant de la *Gazette des Instituteurs suisses* lui fait part de l'existence d'une petite école réformée établie depuis deux mois à Bellegarde (Jaun, en allemand), dans la partie la plus élevée du canton et éloi-

gnée de deux lieues du village bernois d'Afftentsch. D'après le correspondant en question, la création de cette école aurait été nécessitée par le complet abandon où se trouvaient les enfants protestants de cette vallée alpestre et par d'autres circonstances pénibles. L'école compte actuellement 20 élèves et se trouve installée dans une spacieuse salle, grâce à la libéralité de bienfaiteurs vaudois.

VAUD. — Le conseil communal de *Lausanne* a voté la création d'une 7^e classe primaire pour les garçons, ce qui porte maintenant le nombre de ces classes en ville à 14, sept pour les garçons et sept pour les filles. — Cette mesure était non-seulement convenable mais obligatoire, vu que dans les 12 dernières années la moyenne du nombre d'élèves que renfermaient les deux classes inférieures (5^e et 6^e) a toujours dépassé 160 pour les deux, tandis que la loi ne tolère pas au delà de 60 enfants par école, chiffre que les autres classes atteignaient et dépassaient même. — M. Chappuis-Vuichoud, rapporteur de la commission du conseil communal chargée de préavisier sur cet objet, a fait ressortir la convenance qu'il y a pour la capitale du canton de Vaud à ne pas rester en arrière de ce qui se fait ailleurs à cet égard. « Lors même, a-t-il dit dans son rapport, que la loi ne nous forcerait pas la main, nous n'en préavisierions pas moins pour l'augmentation du nombre de nos classes primaires; nous aimons à espérer que lorsque nous ne serons plus arrêtés par le manque de locaux convenables, nous irons plus loin encore dans cette voie, que nous imiterons ce qui se fait dans d'autres villes du canton et de la Suisse où l'instruction est prospère, en retraignant dans de justes limites le nombre des élèves que peut renfermer une classe. »

Il ressort de ce rapport les données suivantes :

Dans le canton de Vaud, pour une population de 215000 âmes, il y a près de 750 écoles primaires tenues toute l'année, fréquentées par environ 35000 enfants, ce qui fait en moyenne à peu près 15 écoliers par 100 âmes de population, une école par 300 âmes et 45 enfants par école.

A part Lausanne, dans les principales villes, telles que *Vevey* et *Yverdon*, la proportion du nombre des écoliers et des classes primaires relativement à la population, est réduite de moitié, eu égard, d'un côté, à la population flottante ou étrangère qu'elles renferment, de l'autre, au nombre plus ou moins considérable d'établissements d'instruction privée, ainsi qu'aux écoles moyennes ou supérieures qui s'y trouvent. (Ces villes n'admettent non plus que 40 à 50 élèves par classe). — A *Lausanne*, cette proportion des écoliers et des classes relativement à la population est réduite au quart de la moyenne du canton et à la moitié de celles des villes ci-dessus. Il n'y a que 4 ou 5 écoliers primaires sur 100 âmes et une classe sur 1200. Par contre, la moyenne du nombre d'élèves de chaque classe dépasse 60, soit 15 de plus que la moyenne générale.

ARGOVIE. — La conférence des instituteurs d'Argovie a tenu sa première séance à Lenzbourg, l'automne dernier. C'est un fruit de la nouvelle loi scolaire, qui établit cette sorte de parlement, composé des instituteurs, des inspecteurs d'écoles et des présidents de conférences de districts. M. Kettiger, directeur de l'Ecole normale cantonale, placée comme on le sait dans l'ancien couvent de Wettingen, a été élu président de la conférence. Entr'autres objets de discussion, M. le secrétaire de la Direction de l'Edu-tion, a proposé la rédaction d'un *livre commun aux deux confessions pour l'histoire biblique*. Cette proposition, appuyée par un ecclésiastique catho-

lique, a réuni la presque unanimité des votants. — Vingt institutrices assistaient à la réunion et au banquet qui a suivi.

(*Schweizerische Lehrerzeitung*).

THURGOVIE. — L'instituteur d'un village de ce canton était assis un soir dans un coin de sa chambrette, rêvant à ceci, à cela, mais à coup sûr ne se doutant pas de ce qui allait suivre. On frappe à la porte : c'est M. le pasteur du lieu, qui est en même temps le président de la commission d'écoles : — « Vous n'y avez peut-être pas pensé, mais d'autres y ont » pensé pour vous : il y a vingt-cinq ans révolus que vous enseignez dans « ce village. Le Conseil communal et la Société de chant vous attendent » sous le tilleul pour célébrer ce jubilé de vingt-cinq ans. » L'instituteur, étonné, se rendit à l'invitation. Mais, arrivé sous le tilleul, une autre surprise l'attendait. La société de chant et l'autorité communale lui firent chacune un cadeau de prix.

La *Gazette suisse des instituteurs*, à laquelle nous empruntons ce trait et plusieurs des articles de cette chronique, fait observer avec beaucoup de raison combien des actes de ce genre sont propres à donner du courage aux instituteurs. C'est une belle chose, redisons-nous à notre tour, que l'union du presbytère, de l'école et de la commune. Mais cela suppose, comme dans le village thurgovien dont nous venons de parler, un sentiment élevé et une appréciation mutuelle qu'on regrette de ne pas trouver partout.

ST.-GALL. — L'évêque de ce canton, désirant introduire des religieuses dans l'enseignement, a demandé une modification de la loi qui permette aux communes catholiques de scinder leurs écoles en écoles de garçons et écoles de filles.

WÜRTEMBERG. — Les instituteurs de ce royaume ont obtenu la franchise de port pour l'échange de leurs communications scolaires.

BELGIQUE. — La méthode *Frœbel* se propage dans ce pays. De simples villages organisent des écoles de ce genre. La commune de Laecke, dans la Flandre orientale, a ouvert, il y a un an, une école de ce genre qui compte cent élèves.

C'est à *Ixelles-lez-Bruxelles* que le premier *jardin d'enfants* a été ouvert en 1858. Depuis lors, cet établissement n'a fait que prospérer. Il présente aujourd'hui un vrai jardin-modèle où l'application de la méthode entière est facilitée par un vaste local, par un spacieux terrain et par une collection complète d'objets de jeux.

(*Progrès de Bruxelles*.)



A nos collaborateurs et correspondants.

Ouvrage reçu dont un compte-rendu doit paraître dans l'*Educateur* :

Cours théorique et pratique de composition et d'analyses littéraires, par M. Chappuset-Pitton, professeur, à Bruxelles.

Nouvel article reçu, qui paraîtra plus tard :

« Du mensonge et des moyens de le combattre dans l'éducation » par M*****, à Nyon.



Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

(Voir le n° 23 de 1866.)

Montant des listes précédentes	Fr. 440 70
Quelques instituteurs belges	» 28 50
Conférence des régents du cercle de Lausanne	» 46 —
Ecole normale et agricole d'Hauterive (Fribourg)	» 45 —
Membres du corps enseignant et un certain nombre d'élèves de l'école secondaire de Romont	» 44 —
Ecole primaire supérieure des filles de cette ville	» 44 50
» » inférieure » »	» 40 —
» » supérieure des garçons »	» 8 —
» » inférieure » »	» 5 —
Instituteurs du district d'Avenches	» 40 50
Conférence des régents du cercle d'Oron	» 5 —
M. Bard-Butte, instituteur, au Petit-Saconnex	» 5 —
Trois instituteurs du district de Neuchâtel	» 3 —
M. Ducotterd, professeur, en Saxe	» 3 —
Total	Fr. 245 20

NOTA. La souscription de Ponts-de-Martel, annoncée dans le numéro du 1^{er} janvier, nous a été transmise par l'organe des « instituteurs et institutrices » de cette localité, au nom de « quelques amis de l'Education ».

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ANNONCES

CONCOURS

OUVERT POUR LA COMPOSITION D'UN CATÉCHISME

Un appel est adressé aux amis de notre Eglise nationale qui, dans son intérêt, voudraient concourir pour la composition d'un Catéchisme officiel pour l'instruction religieuse de la jeunesse. Un programme de ce concours a été émis dans le public; des exemplaires en sont déposés au bureau de la commission synodale, au service de nos amis qui ne l'auraient pas reçu et désireraient de le posséder. S'adresser à cet effet à M. le pasteur Fabre, membre de la commission synodale, à Lausanne.

Au nom de la Commission synodale du canton de Vaud :

Le secrétaire,
G. COMBE, pasteur.

Le président,
F. GUIBAN, professeur.

AVIS. On peut se procurer, en s'adressant *franco* à M. ESTOPPEY, gérant de l'*Educateur*, à Lausanne : 1° Les années 1865 et 1866 de ce journal, formant deux beaux volumes, de 400 pages chacun, brochés, au prix de 6 fr. pour un seul volume et de 11 francs les deux ensemble; — 2° Le *Congrès scolaire de Fribourg*, soit le Rapport sur la deuxième session de l'assemblée générale des instituteurs de la Suisse romande, réunis le 6 août 1866, publié par décision de l'assemblée. Brochure de 72 grandes pages compactes. Prix 75 centimes. — Le tout réuni, 11 fr. 50 cent.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR